

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 13 mars 2018</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 37 Présents : 33 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CC 32 /2018</b>	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes, Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 07 Mars 2018</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI.</p> <p><b>Absents :</b> Messieurs Jean-Marc LAGRIFFOUL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : FINANCES - Approbation du Compte de gestion 2017 dit de « dissolution » - Budget annexe du CDRA « Contrat Global de Développement » « Contrat de Développement Durable Rhône Ales »**

Vu l'arrêté préfectoral (ref PREF/DRCL/BCL-2016-0091) en date du 13/12/2017 portant fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse

Vu la délibération de l'ex Communauté de Communes du Pays de Seyssel en date du 10/11/2015 (ref 69/2015) supprimant le budget annexe CDRA au 31/12/2015

Vu la délibération de la CC Usse et Rhone ref 238/2017 en date du 11/07/2017 enregistrant ces décisions

Vu le compte de gestion de dissolution à valider et dressé par les services de la trésorerie

Considérant que :

- Aucune écriture n'a été prescrite par l'ordonnateur au comptable et ce depuis 2016
- Il est nécessaire d'adopter le compte de gestion 2017 dit de dissolution de ce budget annexe

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le compte de gestion 2017 dit de « dissolution » pour le budget annexe du CRDA « Contrat global de Développement » « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes »

**CHARGE** le trésorier d'effectuer les écritures nécessaires à cette dissolution

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 074-200070852-20180313-DELIB322018-DE

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*